

FICHE GUIDE A L'USAGE DES EVALUATEURS

Préparation	: 30 min
Présentation	: 10 min
Discussion	: 20 min
Conclusion	: 1 min (inclu dans les 10 min)

▪ Rappel du protocole

Le candidat tire au sort un sujet dans la liste fournie par la CTR (ou bien le jury lui en propose un sélectionné en fonction du travail retranscrit et validé sur le livret pédagogique lors de son stage en situation).

Le candidat dispose alors de 30 minutes de préparation.

A l'issue de cette préparation, le candidat dispose d'un temps maximum de 10 minutes pour présenter et argumenter sa façon de concevoir et de réaliser une action de formation de plongeur préparant un brevet ou une certification pour un cursus jeunes, N1, N2, PA20 ou PE40, et pour exposer les principes organisationnels sur lesquels il s'appuie pour réaliser cette action.

A l'issue de cette présentation, le candidat répond aux questions du jury portant sur le projet présenté, ainsi que sur ses connaissances de pédagogie organisationnelle.

La durée totale de l'épreuve ne doit pas excéder 30 minutes.

▪ Conditions de déroulement

- Prévoir un minimum de 1 moniteur 2° degré, par atelier.
- Le jury n'intervient pas pendant les 10 minutes maximum d'exposé.
- Lors des questions/réponses, le jury s'adresse au candidat sous forme interrogative exclusivement.
- Le principe n'est pas de chercher à confronter les conceptions du jury à celles du candidat.
- Le principe est au contraire de laisser le candidat exprimer sa conception à des « pairs » joués par le jury.
- Les questions ne sont posées que pour permettre au candidat de développer ou de préciser certains domaines peu traités ou mal compris.
- Le candidat dispose éventuellement de 1 minute à la fin de l'entretien afin de synthétiser, de préciser ou de revenir sur ses propos.

▪ Compétences recherchées / attendues

Attention, il ne s'agit pas d'une épreuve de pédagogie, mais d'une épreuve d'organisation. Les concepts pédagogiques sous-tendus ne doivent servir qu'à argumenter et à expliciter les choix d'organisation du candidat.

Les compétences attendues sont donc celles qui sont nécessaires à l'accueil d'un public de plongeurs, à l'organisation de plongées de formation en milieu artificiel, à la connaissance du cursus de formation des plongeurs, elles doivent être mises en œuvre dans le respect du contexte réglementaire dans lequel évolue un initiateur.

Dans le détail, la présentation du candidat devra mettre en évidence le contenu de ses connaissances dans les domaines suivants :

- La fonction de directeur de plongée en milieu artificiel ;
- L'organisation d'un projet de formation sur une saison en piscine ;
- La planification de cette formation sur la saison en piscine ;
- L'organisation d'une séance ponctuelle de piscine comportant plusieurs niveaux de formation ;
- L'établissement d'une feuille de palanquées ;
- L'organisation d'une séance d'évaluation au brevet de plongeur Niveau 1 ;
- La construction d'une progression sur plusieurs séances ;

FICHE GUIDE A L'USAGE DES EVALUATEURS

Version 4.0 – Mars 2017

- Les règles de sécurité spécifiques propres à certaines séances ;
- La gestion du temps, du groupe et des différentes ressources ;
- Les indicateurs et les évaluations mis en œuvre ;
- La connaissance et le respect du cadre réglementaire ;
- Les exigences de sécurité autour et à l'intérieur du bassin.

▪ Critères d'évaluation

- Réalisme, faisabilité, efficacité des actions ou des solutions proposées.
- Respect de la réglementation et de la sécurité.
- Connaissance des profils de plongeurs et compétences associées.
- Mise en application des connaissances au service d'une démarche structurée.
- Clarté de la démarche, structuration de l'exposé, adéquation et pertinence des solutions proposées dans le contexte défini.